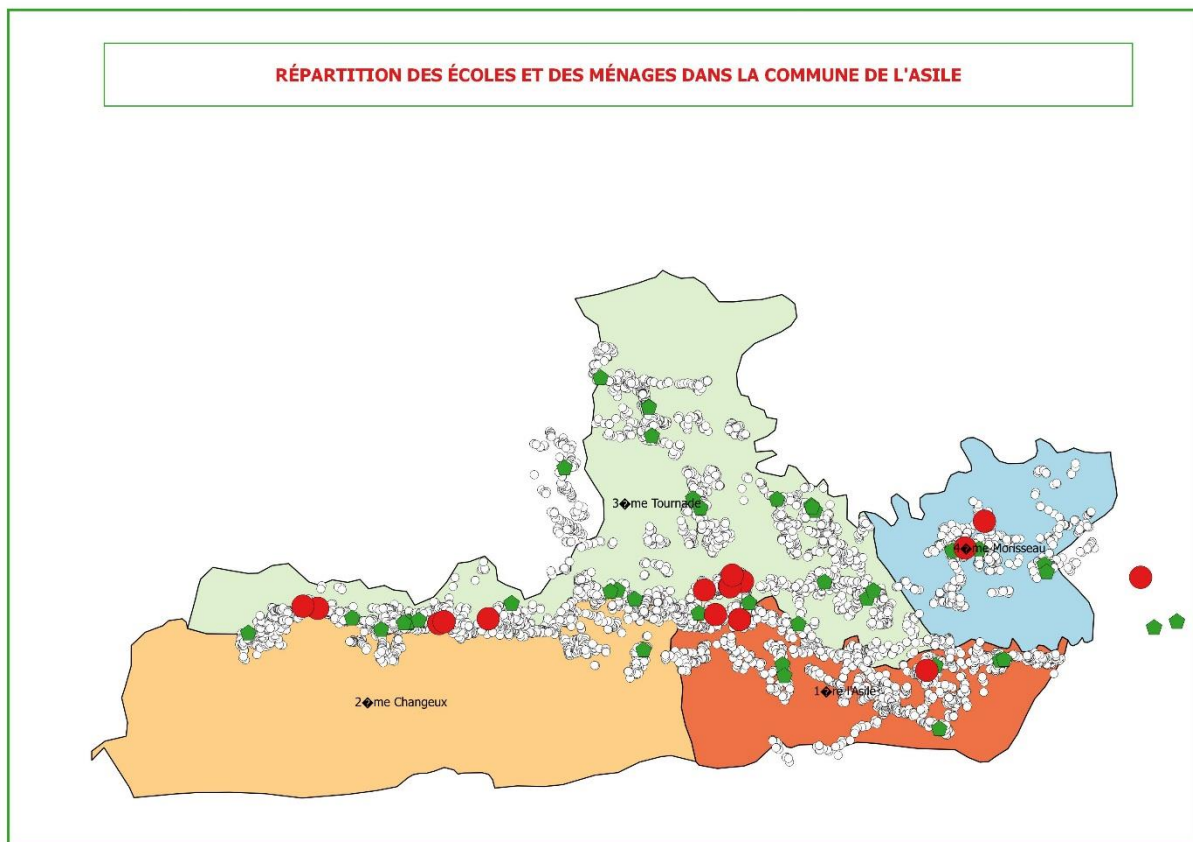


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages.
- Les petites maisons représentent les écoles préscolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires.

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE L'ASILE

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

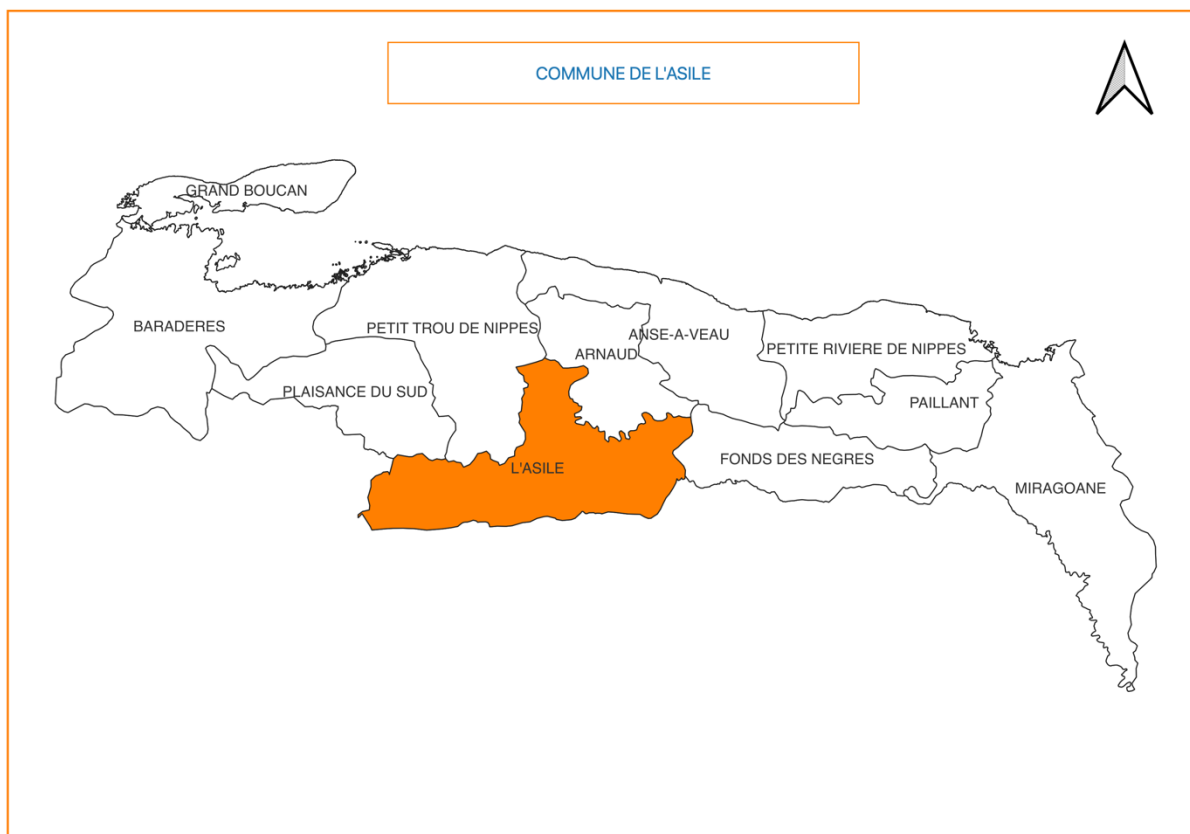
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Préscolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	15
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	15
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	26
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	27
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	27
1.1. Accessibilité et accès.....	28
1.2. Qualité de l'éducation dispensée.....	31
II. Analyse démographique.....	34
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire.....	35
Références bibliographiques.....	38
Les Annexes :	39
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de L'Asile	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle.	

Introduction

Situé dans le Département des Nippes à proximité des communes de Fonds des Nègres, d'Arnaud, de Petit Trou de Nippes et de Plaisance du Sud, L'Asile est devenu une commune en 2003 lors de la création du Département des Nippes. Elle comprend la ville de L'Asile et quatre (4) sections communales : 1^{ère} Section L'Asile (Nan Paul), 3^{ème} Section Tournade, 4^{ème} Section Morisseau et 8^{ème} Section Changeux.



Son relief dominant est le morne et son climat varie suivant la saison et l'endroit où l'on se trouve dans la commune. Ses habitants portent le nom d'Asilois. L'économie locale repose sur l'agriculture et l'élevage. Seule la ville est électrifiée par un moteur électrique sous la direction de la mairie. La commune contient trois (3) rivières et sept (7) sources. Le service téléphonique est assuré par la Digicel et la Natcom. On trouve un terrain de football situé dans la ville et 21 gaguères.

Sa population en 2015 était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 41 073 habitants et elle atteindra 46675 habitants en 2025. Avec une superficie de 153.82 Km², sa densité de population sera alors de 303 habitants/Km². La plus grande partie de cette population (90%) est dispersée en milieu rural.

En matière d'offre scolaire, il y a 11 kindergarten dans cette commune, 88 écoles fondamentales dont 22 écoles nationales, 14 écoles secondaires et 6 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un bureau de district scolaire (BDS).

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux pré-scolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de L'Asile, la majorité des écoles (59.7%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

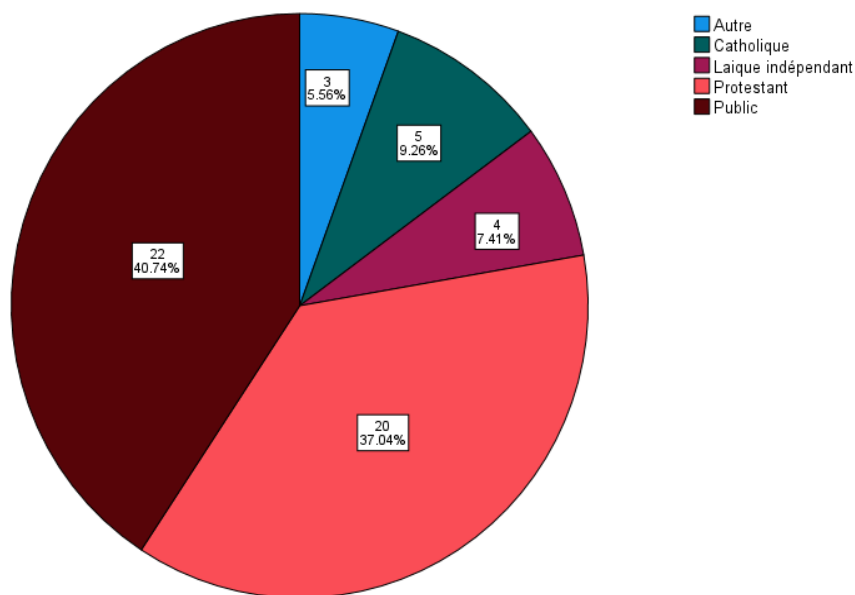


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 96.3% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00, qu'il s'agisse des écoles nationales ou des écoles non publiques. Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de L'Asile

Commune de L'Asile	Réseau d'appartenance					Total
	Autre	Catholique	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1e section L'Asile ou Nan Paul	# 0	0	0	7	3	10
	% 0.0%	0.0%	0.0%	70.0%	30.0%	100.0%
3e section Tournade	# 1	1	0	3	9	14
	% 7.1%	7.1%	0.0%	21.4%	64.3%	100.0%
4e section Morisseau	# 1	2	0	3	3	9
	% 11.1%	22.2%	0.0%	33.3%	33.3%	100.0%
8e section Changeux	# 1	1	2	6	5	15
	% 6.7%	6.7%	13.3%	40.0%	33.3%	100.0%
Ville de L'Asile	# 0	1	2	1	2	6
	% 0.0%	16.7%	33.3%	16.7%	33.3%	100.0%
Total	# 3	5	4	20	22	54
	% 5.6%	9.3%	7.4%	37.0%	40.7%	100.0%

Ces écoles ont des effectifs d'élèves très variés, de 16 à 865 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'école	Moyenne	Minimum	Maximum
Public	134	22	408
Protestant	164	16	510
Catholique	329	162	865
Indépendant	220	36	446
Autre	61	41	72
Ensemble	166	16	865

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de L'Asile

L'évolution de la scolarisation dans la commune de L'Asile est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu et l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2023-2024, 8949 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 3435 élèves² dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cet accroissement absolu à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il y a eu une diminution relative des effectifs assez importante; soit de 38.38%³ au cours de cette période scolaire.

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 8949 - 12384 = -3435$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2010_2011}} \times 100 = \frac{-3435}{8949} \times 100 = -0.38384177$

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel d'augmentation de l'effectif scolaire dans la commune de L'Asile est de 0.30% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de parcours pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de parcours pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale des Saint-Anges située dans la 8^e section Changeux recrute ses élèves dans les localités telles que : Bertran (entre 31 et 60 mn de marche), Carrefour Jeudi (entre 31 et 60 mn de marche), Abricot (Moins de 15 mn de marche); soit donc 2 sur 3 localités de parcours jugés difficiles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de l'Asile.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$E_{2023-2024} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 12384 = 8949 (1+r)^6 \rightarrow 1.4062 = (1+r)^{10}$

$r = 0.0029973473$ (0.30%).

la commune de L'Asile, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 81.88%⁵.

Ce fort taux s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 56.48%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de L'Asile, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 106.27%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 93.41%⁸ au cours de l'année scolaire 2023-2024.

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{777}{949} \times 100 = 81.88\%.$$

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{536}{949} \times 100 = 56.48\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 9e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{8948}{8420} \times 100 = 106.27\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 9e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{7865}{8420} \times 100 = 93.41\%.$$

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 87.21%.⁹

Donc, presque tous les enfants qui ont bouclé la 6^e AF l'année dernière ont pu entrer en 7^e AF cette année.

iv) **Les coûts de scolarisation**

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de L'Asile, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 44 883 et 84 623.10 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 3 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 3 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de L'Asile par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	4172	5297	8704	51138.9	69314
2 ^e AF	4231	6383	10111	63898.1	84623.1
3 ^e AF	4217	6937	9583	52379.6	73116.6
4 ^e AF	4395	8011	9824	54064.8	76294.8
5 ^e AF	4110	9167	10657	54768.5	78702.5
6 ^e AF	4387	9960	11085	54768.5	80200.5
7 ^e AF	3816	6069	5157	29841	44883
8 ^e AF	4038	5482	5194	30485	45199
9 ^e AF	3999	6278	5083	30607	45967

Dans une école nationale dans cette commune, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 44 614.10 et 111849.10 gourdes ; environ 91.54% de ce coût de scolarisation sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 4 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

⁹ **Taux de transition au 3e cycle** = $\frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année } t+1}{\text{Effectif 6e AF en année } t} \times 100$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{750}{860} \times 100 = 87.21\%$$

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de L'Asile par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	5445.10	552	4227	8568	45545.50	64337.6
2 ^e AF		556	5532	9886	45954.5	67373.6
3 ^e AF		532	6505	9932	49409.1	71823.2
4 ^e AF		532	7755	10295	52272.7	76299.8
5 ^e AF		555	10034	12227	56590.9	84852
6 ^e AF		577	10170	12341	83316	111849.1
7 ^e AF		614	4761	4591	45954.5	61365.6
8 ^e AF		614	3320	4750	30485	44614.1
9 ^e AF		614	4773	4659	30607	46098.1

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de L'Asile

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de L'Asile est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2023-2024, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de L'Asile :

Tableau 5 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de L'Asile

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	85%	81%	77%	80%	75%	85%
Taux de redoublement	15%	18%	23%	20%	21%	15%
Taux d'abandon	0%	1%	0%	0%	4%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.85	0.81	0.77	0.8	0.75	0.85	
TR	0.15	0.18	0.23	0.2	0.21	0.15	
TA	0.00	0.01	0	0	0.04	0	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		0					
2024-2025	777	↗					777
	↓	↘	7				
2025-2026	117	660	↗				777
	↓	↓	↘	0			
2026-2027	17	218	535	↗			770
	↓	↓	↓	↘	0		
2027-2028	3	54	300	412	↗		768
	↓	↓	↓	↓	↘	13	
2028-2029	0	12	113	313	330	↗	768
		↓	↓	↓	↓	↘	
2029-2030		2	36	149	320	247	754
			↓	↓	↓	↓	↘
2030-2031			10	57	187	277	<u>210</u>
				↓	↓	↓	↘
2031-2032				19	85	182	<u>235</u>
					↓	↓	↘
2032-2033					33	91	<u>154</u>
						↓	↘
2033-2034						39	<u>77</u>
							↘
2034-2035							<u>66</u>
Promus							743
Année-élèves							5594
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				4457			
Nombre d'années-élèves réel =				5594			
Rendement interne =				79.66			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.255315			
Coût de l'élève formé =				7.531889			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible, car seulement 210 élèves (27.03%) de la cohorte de 777 élèves qui sont entrés en 1^{er} année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^{ème} année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves redoublent 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 743 élèves (95.62%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^{ème} année en 2034-2035. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF** est de 91.46% ($836 \div 914 = 0.9146$)¹⁰ dans la commune de L'Asile. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 91 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. Un taux très élevé, mais quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire encore plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de L'Asile. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de L'Asile, un effectif de 404 enseignants a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 6 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de L'Asile

Commune de L'Asile	# école	# enseignant	Ratio enseignants / école
1 ^{ère} Section L'Asile ou NanPaul	10	98	10
3 ^{ème} Section Tournade	14	76	5
4 ^{ème} Section Morisseau	9	64	7
8 ^e Section Changeux	15	99	7
Ville de L'Asile	6	67	11
Total	54	404	8

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (6^{\text{e}}\text{AF})$$
$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (1^{\text{e}}\text{AF})$$

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant relevé qu'il y a un nombre important d'enseignants (76.82%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Même dans le sous-réseau d'écoles nationales, on a dénombré 69.05% d'enseignants sans formation professionnelle. Leur répartition se présente comme suit :

Tableau 7 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

Réseau d'écoles	Niveau de formation					Total
	Autre	CAP	CFEF ou FIA	ENI ou Jardinière	Sciences de l'éducation	
Autre	#	6	0	1	0	7
	%	85.7%	0.0%	14.3%	0.0%	100.0%
Catholique	#	13	2	0	30	49
	%	26.5%	4.1%	0.0%	61.2%	100.0%
Laïque indépendant	#	5	1	2	20	30
	%	16.7%	3.3%	6.7%	66.7%	100.0%
Protestant	#	70	14	2	87	183
	%	38.3%	7.7%	1.1%	47.5%	100.0%
Public	#	52	7	4	55	135
	%	38.5%	5.2%	3.0%	40.7%	100.0%
Total	#	146	24	9	192	404
	%	36.1%	5.9%	2.2%	47.5%	100.0%

En ce qui concerne les salaires moyens mensuels des enseignants aux 1^e et 2^e cycles du fondamental, cela varie considérablement : de 8 200 à 23 201 gourdes suivant le réseau d'écoles dans lequel ils travaillent.

Tableau 8 : Salaires moyens mensuels (en gourdes) des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salairé moyen mensuel enseignant
Public	23 201
Protestant	8 873
Catholique	11 071
Laïque Indépendant	12 307
Autre	8 200

I.2.2. Organisation pédagogique et utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de L'Asile. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les

enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle par classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.92, ratio moyen élèves/classe=24 et ratio moyen élèves/enseignant=22; comme le montre le tableau 9.

Tableau 9 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de L'Asile

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Public	127	135	2957	0.94	23	22
Protestant	146	183	3285	0.78	23	18
Catholique	58	49	1645	1.2	28	34
Indépendant	34	30	879	1.1	26	29
Autre	9	7	182	1.29	20	26
Ensemble	373	404	8948	0.92	24	22

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de L'Asile, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 20.7 et 33.76 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 10 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Public	4288	33.76
Protestant	4109	28.14
Catholique	1617	27.9
Indépendant	704	20.7
Autre	192	21.3
Ensemble	10910	24

La superficie moyenne par élève dans la commune de L'Asile est conforme aux normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.80 et 1.84 m².

Tableau 11 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Public	1.45
Protestant	1.25
Catholique	1.84
Indépendant	0.80
Autre	1.05
Ensemble	1.22

En ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se révèle assez précaire : 12 écoles de la commune méritent d'être réhabilitées ou construites dont 9 en mauvais état et 3 autres qui ont été détruites par des catastrophes naturelles, 74.1% ont de l'eau, 35.2% ont une cantine, 24.1% une petite bibliothèque et 24.1% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de L'Asile. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de L'Asile se présentent comme suit :

Tableau 12 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2016-2017
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 81.88% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 56.48%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 106.27% Taux net de scolarisation = 93.41%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 99.42%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 64337.6 gourdes 2 ^e AF = 67373.6 gourdes 3 ^e AF = 71823.2 gourdes 4 ^e AF = 76299.8 gourdes 5 ^e AF = 84852 gourdes 6 ^e AF = 111849.1 gourdes 7 ^e AF = 61365.6 gourdes 8 ^e AF = 44614.1 gourdes 9 ^e AF = 46098.1 gourdes 91.54% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 69314 gourdes 2 ^e AF = 84623.1 gourdes 3 ^e AF = 73116.6 gourdes 4 ^e AF = 76294.8 gourdes 5 ^e AF = 78702.5 gourdes 6 ^e AF = 80200.5 gourdes 7 ^e AF = 44883 gourdes 8 ^e AF = 45199 gourdes 9 ^e AF = 45967 gourdes

Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 67% Taux de promotion en 2 ^e AF = 67% Taux de promotion en 3 ^e AF = 66% Taux de promotion en 4 ^e AF = 64% Taux de promotion en 5 ^e AF = 63% Taux de promotion en 6 ^e AF = 69%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 10% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 8% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 14% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 12%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 23% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 25% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 20% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 23% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 24% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 19%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 21.5%
Rendement interne du réseau d'écoles à L'Asile	29.14%
Rapport élève/salle de classe	24 élèves
Rapport élève/maître	22 élèves
# enseignants	404
% de femmes	52%
% de maîtres qualifiés	57.92%
Ratio moyen m ² /élève	1.22 m ²
Ratio moyen m ² /salle de classe	24 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Salaire manuel moyen d'un enseignant	13 876 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de L'Asile. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de L'Asile,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de

cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de L'Asile au cours de la période 2020-2025 est égal à 122 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.48%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.29%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de L'Asile

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de L'Asile par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

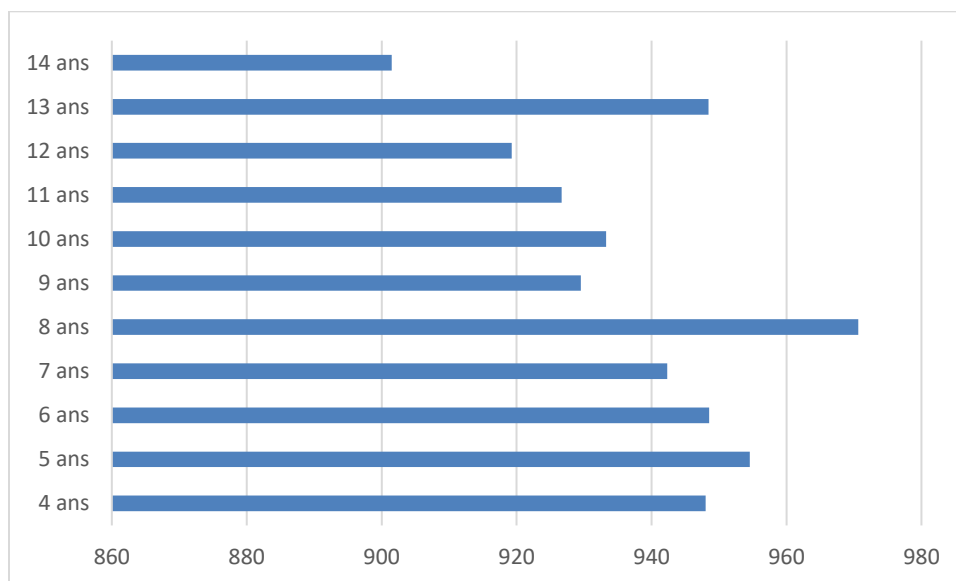


Figure 2 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de L'Asile

¹¹ $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 10353 - 10202 = 151$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 151 \div 10202 = 0.014801$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $10353 = 10202 (1+r)^5 \rightarrow 1.014801019 = (1+r)^5 \rightarrow \log (1.014801019) = 5 \log (1+r)$
 $r = 0.0029428332 (0.29\%)$

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de L'Asile est de 153.82 Km² et sa densité de population en 2025 de 303 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 6418 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 13.

Tableau 13 : Répartition des ménages dans la commune de L'Asile en 2024

Commune de L'Asile	Ménages	%
1ère Section L'Asile ou Nan Paul	1527	23.8
3ème Section Tournade	1609	25.1
4ème Section Morisseau	855	13.3
8e section Changeux	2046	31.9
Ville de L'Asile	367	5.7
Total	6418	100

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de L'Asile par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 14 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de L'Asile

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	493	492	492	491	490	455	454	454	453	453
5	496	497	498	499	500	458	459	460	461	462
6	493	494	495	496	497	455	456	457	458	459
7	490	491	492	493	494	452	453	454	455	456
8	505	506	507	508	509	466	467	468	469	470
9	483	484	485	486	487	446	447	448	449	450
10	485	488	490	492	495	448	450	452	454	457
11	482	484	486	489	491	445	447	449	451	453
12	478	480	483	485	487	441	443	445	448	450
13	493	496	498	500	503	455	457	460	462	464
14	469	471	473	476	478	433	435	437	439	441
4-14	5368	5384	5400	5416	5432	4955	4970	4984	4999	5014

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de L'Asile, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 15 : Estimations et projections de la population de la commune de L'Asile jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	43648	46675	47305	47943	48591

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de L'Asile :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	2405	2415	2423	2430	2434

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 17 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	948	947	946	944	943
5	955	956	958	960	962
6	949	950	952	954	956
7	942	944	946	948	950
8	971	973	975	976	978
9	930	931	933	935	937
10	933	938	942	947	951
11	927	931	936	940	945
12	919	924	928	933	937
13	948	953	958	962	967
14	901	906	910	915	919
4-14	10323	10353	10384	10414	10445

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de L'Asile est de 93.41 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 93.41 = 6.59\%$. La carte scolaire de L'Asile étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 56.48% dans la commune de L'Asile. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.109$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 18 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	536	0.5648	303
2025-2026	949	0.6738	639
2026-2027	950	0.7828	744
2027-2028	952	0.8918	849
2028-2029	954	1	954

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de L'Asile :

Tableau 19 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	67%	67%	66%	64%	63%	69%
Taux de redoublement	10%	8%	14%	13%	13%	12%
Taux d'abandon	23%	25%	20%	23%	24%	19%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 20 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de L'Asile, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 21 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	777	799	842	869	776	844
2025-2026	629+639= 1268	777+80= 857	799-80= 719	842+87= 929	869-87= 782	776+84= 860
2026-2027	586+744= 1330	1268+86= 1354	857-72= 785	719+93= 812	929-93= 836	782+86= 868
2027-2028	664+849= 1513	1330+135= 1465	1354-135= 1219	785+81= 866	812-81= 731	836+87= 923
2028-2029	954	1513+147= 1660	1465-147= 1318	1219+87= 1306	866-87= 779	731+92= 823

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de L'Asile

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de L'Asile.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de L'Asile ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 24 dans la commune de L'Asile. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de L'Asile, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 22 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
15.8%	16.3%	17.2%	17.7%	15.8%	17.2%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $2 \times 50 = 100$

Total effectifs = 600

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

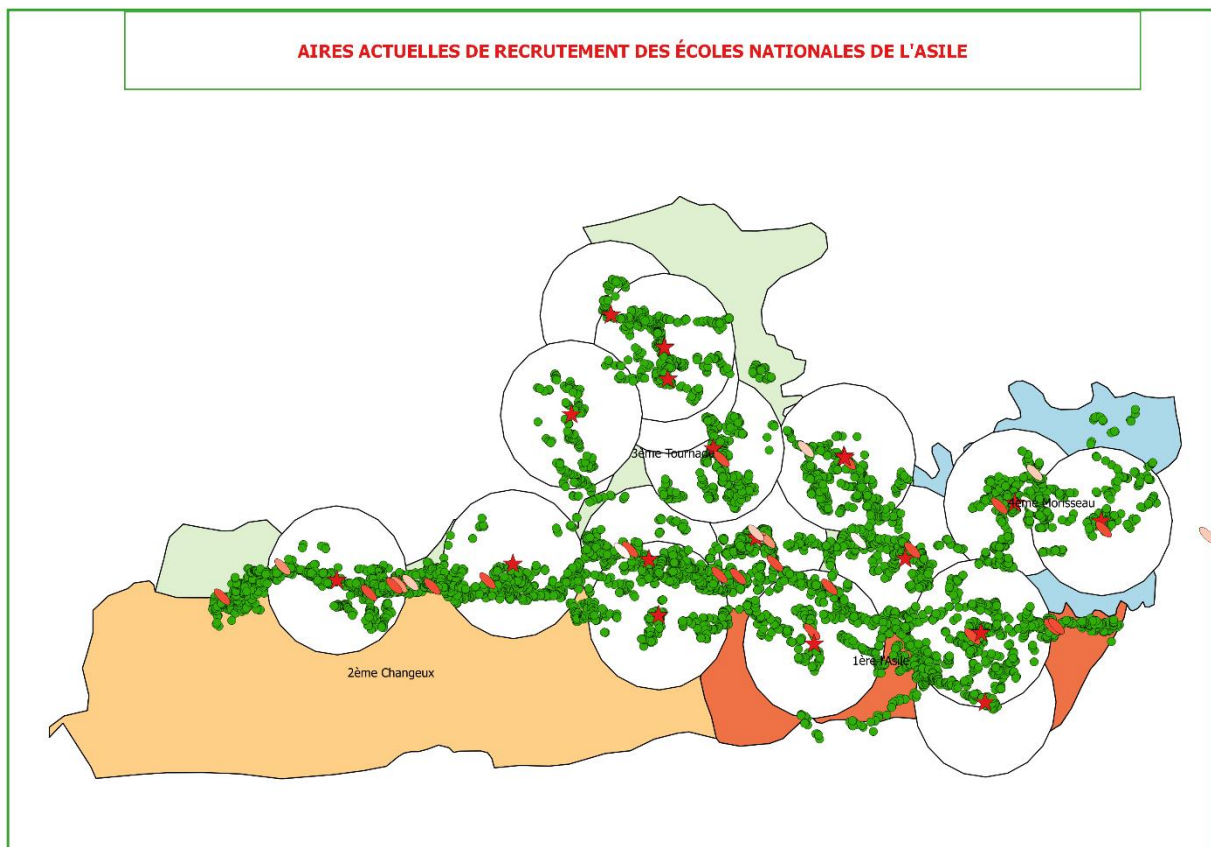
Tableau 23 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	100	600
Classes	2	2	2	2	2	2	12

Le nombre d'élèves par classe : $600/12=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 600 élèves et 12 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement aux deux premiers cycles du fondamental est la distance qu'un enfant de 6-11 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de L'Asile, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 1379 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de L'Asile et une bonne partie d'entre eux (14.65%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 24 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à L'Asile selon leur handicap

Commune L'Asile	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section L'Asile ou Nan Paul	313	5	9	16	11
3e section Tournade	159	10	12	5	8
4e section Morisseau	192	1	0	3	5
8e section Changeux	640	23	14	24	40
Ville de L'Asile	75	1	4	3	8
Ensemble	1379	40	39	51	72

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de L'Asile	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de L'Asile	EFACAP de L'Asile	Ville de L'Asile
1 ^e Section L'Asile ou Nan Paul	École Nationale communautaire de Morne Ocau	Morne Ocau
		Medoi Mahotière
		Nan Jano
		Duval
		Derrière Morne
	. École Nationale complète de Moinson	Boisdine
		Moinson
		Grande Place
	EPGGC de Gourdet	Gourdet
		Corail
		Plaisir
		Polite
		Almazy
		Bellevue
2 ^e section Changeux	École Nationale Anglade	Anglade
		Kabit
		Salemon
		Bertrand
	École Nationale des Saints-Anges	Saints-Anges
		Charpentier
		Salemon
		Augustin
		Meviel
	École Nationale de Changeux	Changeux
	École nationale d'Abricot	Abricot
		Carrefour Jeudi
		Nan Roche

Nouvelle école à implanter entre Poinceau et Fève sur la route de Changeux		Poinceau
		Fèvre
3 ^e section Tournade	École Nationale communautaire d'Astruc	Astruc
		Terre Rouge
		Bedeme
		Cadoua
		Grande Rivière
	École nationale de Clairiy	Clairiy
		Grande Rivière
		Pérecine
		Grand Café
		Nan Noel
	École Nationale Communautaire de Valde	Valade
		Toussaint
		Capatienne
		Cétaboïs
	École Nationale communautaire de Suzette	Suzette
		Volcy
		Brunda
		Camawa
	École Nationale complète de Sanaï	Sanaï
		Charrier
		Volsy
	EPGC de Balthazar	Balthazar
		Borga
		Lachaudière
		Réserve
		Roche Miel
3 ^e section Morisseau	École Nationale communautaire de Ravine Sable	Ravine Sable
		K-Lumène
		Magasin
	École Nationale complète de Morisseau	Morisseau
		Gué
		Jacot
		Tidély
		Tochon

Ce faisant, il y a une seule (1) nouvelle école nationale à créer et construire entre les localités de Poinceau et de Fèvre sur la route de Changeux.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de reconstruire 3 écoles nationales en mauvais état : école nationale complète de Sanaï, école nationale communautaire de Ravine Sable et école nationale d'Abricot.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de recruter de nouveaux enseignants et 1 directeur pour la nouvelle école nationale à créer et implanter entre les localités de Poinceau et de Fèvre.

L'autre intervention qu'il y aura lieu de faire aussi, c'est d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2024-2025 que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (91.54%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de L'Asile en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cependant, à partir des données recueillies en 2024-2025, on constate que bon nombre d'écoles secondaires (17.6%) dans la commune de L'Asile contiennent le 3^e cycle fondamental totalisant un effectif de 221 élèves; soit 15.51% de l'effectif total enregistré dans ces écoles.

Ces écoles sont, en grande majorité (76.5%), des collèges privés.

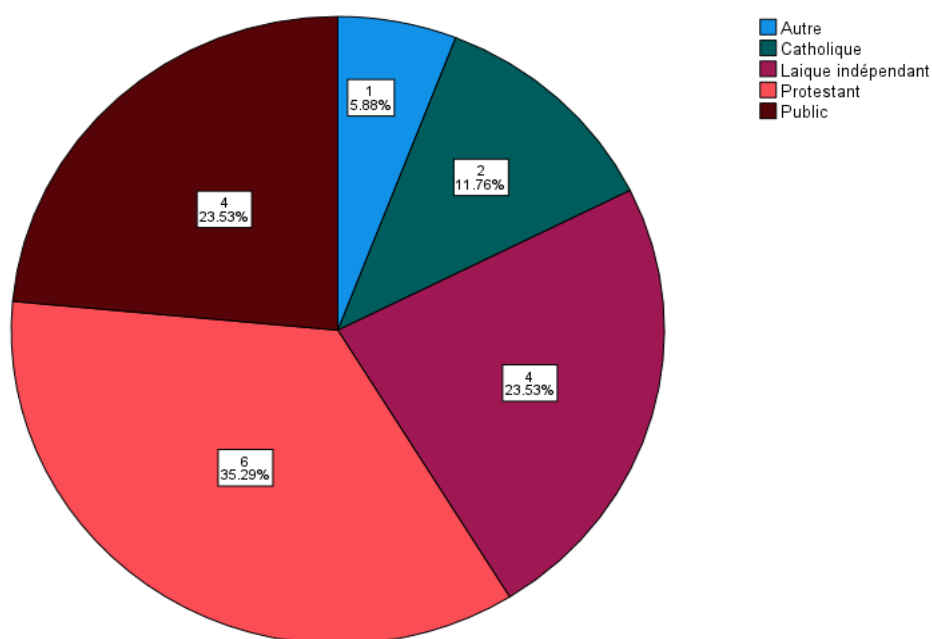


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Environ quatre-vingt-quatorze pour cent (94.1 %) d'entre elles fonctionnent en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de L'Asile selon leur nombre de vacations

#Vacation	#	%	% Valide	% Cumulé
1	16	94.1	94.1	94.1
2	1	5.9	5.9	100.0
Total	17	100.0	100.0	

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Sciences de la Vie et de la Terre » (94.1%), Mathématiques et Sciences physiques (23.5%).

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Série offerte	# écoles	%
Mathématiques et sciences physiques	1	5.9
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	12	70.6
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	3	17.6
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	5.9
Total	17	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, de petites et de moyennes écoles secondaires dont la taille varie entre 5 et 293 élèves, selon le réseau considéré.

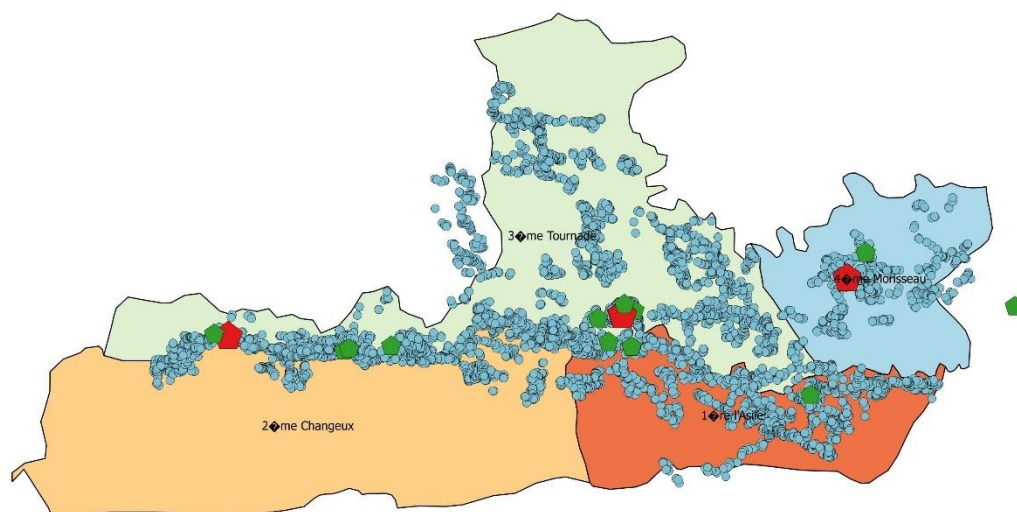
Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	73	42	104
Laïque Indépendant	73	16	159
Protestant	56	5	183
Public	136	58	293
Ensemble	136	58	293

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont situées dans la ville de L'Asile, dans la 2^e section Changeux, et dans la 8^e section Morisseau; la 1^e section L'Asile (Nan Paul) et la 3^e Section Tournade où vivent environ 3 135 ménages, ne contiennent aucun lycée comme le montre l'image ci-dessous.

RÉPARTITION DES ÉCOLES SECONDAIRES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE L'ASILE



Ainsi, la plupart des élèves qui résident dans cette section communale et qui fréquentent le niveau secondaire se trouvent donc en situation de parcourir régulièrement de très longues distances pour aller à l'école ou bien à Morisseau ou bien à Tournade. C'est le cas, par exemple, de certains élèves du Lycée St. Joseph de L'Asile qui proviennent des localités telles que : Tournade (entre 31 et 60 mn de marche à l'aller et au retour), Clairiy (entre 31 et 60 mn de marche à l'aller et au retour) et Paul (plus de 60 mn de marche à l'aller et au retour). C'est le même problème auquel font face bon nombre de ceux qui fréquentent les collèges privés de L'Asile; soit donc des trajets jugés difficiles en matière d'administration scolaire.

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 38.36% dans la commune de L'Asile. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore plus faible (21.91%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 133 571.26 et 140 078.67 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 4 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	20920	18752	16645	77530	133847
NS2	22487	18821.67	17770.84	74491.75	133571.26
NS3	24039.17	19864.58	18979.17	77195.75	140078.67
Ns4	27429.17	18625	19500	52445.75	117999.92

Dans le public, ils varient aussi entre 154 608.78 et 168 858.78 gourdes; 59.85% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves. L'école secondaire n'est pas gratuite même dans le public et ne peut donc être rendue obligatoire.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/élève	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	63046.28	1875	19125	14250	58750	157046.28
NS2		1937.5	18750	13375	57500	154608.78
NS3		1937.5	20000	14375	60000	159358.78
Ns4		2312.50	22625	15875	65000	168858.78

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est souvent le faible niveau de performance des écoles enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de L'Asile était assez difficile au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 48 à 86 % suivant la classe considérée, et les taux de redoublement de 10 à 49%.

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 472 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental					
TP	0.77	0.81	0.86	0.48	
TR	0.18	0.16	0.1	0.49	
TA	0.05	0.03	0.04	0.03	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
		24			
2024-2025	472	↗			472
	↓	↘	11		
2025-2026	85	363	↗		448
	↓	↘	↘	12	
2026-2027	15	124	294	↗	433
	↓	↘	↘	↘	
2027-2028	3	32	130	253	417
	↓	↘	↘	↘	
2028-2029	0	7	39	235	122
		↘	↘	↘	
2029-2030		2	10	148	113
			↘	↘	↘
2030-2031			2	81	71
				↘	↘
2031-2032				42	41
					↘
2032-2033					20
					↘
Promus					367
Année-élèves					2703
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				1466	
Nombre d'années-élèves réel =				2703	
Rendement interne =				54.24	
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.843611	
Coût de l'élève formé =				7.374442	

Il en ressort donc que l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible (54.24%) dans la commune de L'Asile; car des 472 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, seulement 25.85% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 376 élèves (79.66%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de trois cent neuf (309) enseignants dont 17 femmes (5.50%); seulement 16.83% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 6 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	33	2	8
Laïque Indépendant	90	11	11
Protestant	83	2	1
Public	87	2	32
Autre	16	0	0
Ensemble	309	17	52

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Par exemple, dans les réseaux catholique et indépendant, les enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure (ENS) ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que dans les réseaux public et protestant, on compte en plus de ceux qui proviennent de ces établissements de formation, des enseignants qui n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

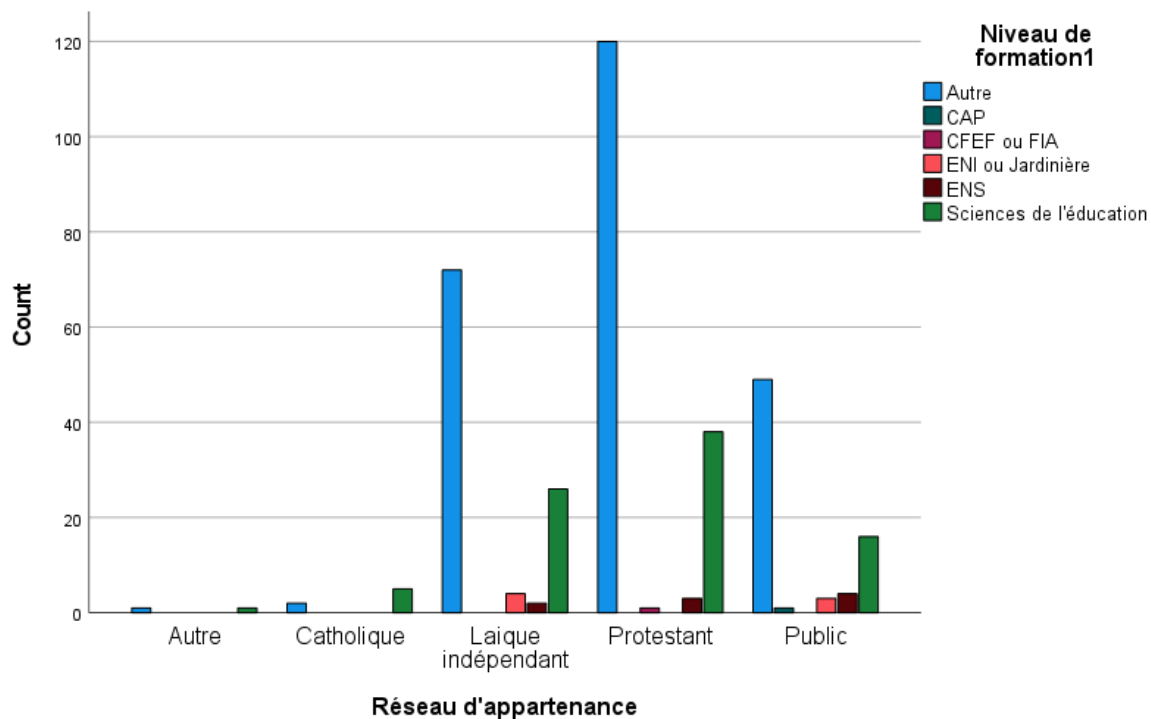


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient

considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 10 667 gourdes dans le réseau protestant à 38 333 gourdes dans le réseau public.

Tableau 7 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Catholique	22400
Laïque Indépendant	10667
Protestant	11286
Public	38333
Ensemble	28259

Dans la commune de L'Asile, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 21 élèves par salle de classe et 1.26 m² par élève, comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique dans la commune de L'Asile

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	8	200	146	1.37	18	25
Laïque Indépendant	19	436	290	1.50	15	23
Protestant	23	836.16	334	2.50	15	36.35
Public	20	1716	542	3.17	27	85.80
Autre	1	32	113	0.28	113	32
Ensemble	64	3220.16	1425	2.25	22	50.13

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, elle a en plus des problèmes de qualité; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 9 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 38.36% Taux net de scolarisation = 21.96%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 157046.28gourdes NS2 = 154608.78 gourdes NS3 = 159358.78 gourdes NS4 = 168858.78 gourdes 59.85% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 133847 gourdes NS2 = 133571.26 gourdes NS3 = 140078.67 gourdes NS4 = 168858.78 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 77% Taux de promotion en NS2 = 81%

	Taux de promotion en NS3 = 86%
	Taux de promotion en NS4 = 48%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 18%
	Taux de redoublement en NS2 = 16%
	Taux de redoublement en NS3 = 10%
	Taux de redoublement en NS4 = 49%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 5%
	Taux d'abandon en NS2 = 3%
	Taux d'abandon en NS3 = 4%
	Taux d'abandon en NS4 = 3%
Rendement interne du réseau d'écoles à L'Asile	81.36%
Rapport élève/salle de classe	22 élèves
Nombre d'enseignants	309
Pourcentage de femmes	5.50%
% d'enseignants nommés par l'État	16.83%
% de maîtres qualifiés	73.33%
Ratio moyen m ² /élève	2.25 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	136 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 38 333 gourdes dans le public et 28 259 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de L'Asile croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 10 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2029.

Tableau 10 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	489	492	495	498	501
16	485	488	491	495	498
17	481	484	488	491	494
18	477	480	483	486	489
15-18	1932	1944	1957	1970	1982

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 35.17% dans la commune de L'Asile. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 35.17\% = 64.83\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1621$** . La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 11 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	489	0.3517	172
2025-2026	492	0.5138	253
2026-2027	495	0.6759	335
2027-2028	498	0.838	417
2028-2029	501	1	501

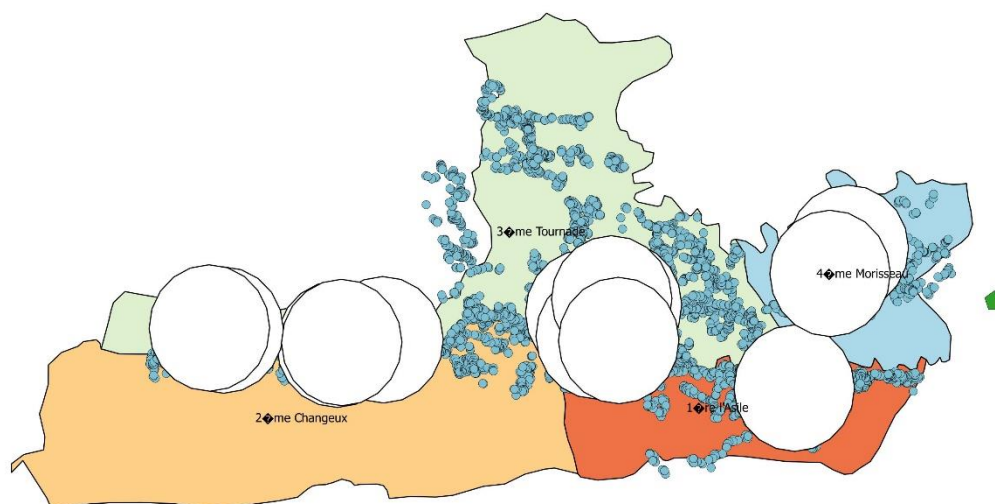
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à L'Asile

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

3.1. Les aires de recrutement

On a vu dans les pages précédentes que la ville de l'Asile, la 2^e section Changeux et la 8^e section Morisseau ont chacune un lycée, la 1^e section L'Asile (Nan Paul) et la 3^e section Tournade en sont complètement dépourvues. Comme conséquence, les enfants qui y résident se trouvent obligés de parcourir de très longues distances pour atteindre les écoles existantes. En d'autres mots, ces écoles admettent des élèves qui viennent de partout dans cette commune comment le montre l'image ci-dessous présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

AIRES DE RECRUTEMENT ACTUELLES DES ÉCOLES SECONDAIRES DANS LA COMMUNE DE L'ASILE



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre. Pour commencer, il sera nécessaire de penser implanter de nouveaux lycées dans la commune de L'Asile; soit 3 au total dont un nouveau lycée dans la localité de Moinson dans la 1^{re} section L'Asile (Nan Paul) dont l'aire de recrutement regrouperait les localités suivantes : Moinson, Grande Place, Nan Janu, Medol Mahotière, Boisdine, Morne Oco, Derrière Morne, Paul, Decouver; un deuxième nouveau lycée pourrait être implanté dans la 2^e section Changeux dans la localité de Carrefour Fleurand dont l'aire de recrutement regrouperait les localités suivantes : Carrefour Fleurand, Abricot, Nan Roche, Nan So, Nan Coma et Nan Ferme; et enfin, il y aurait lieu d'implanter également un nouveau lycée dans la 3^e section Tournade dans la localité de David dont l'aire de recrutement regrouperait les localités suivantes : David, Carrefour Neuf, San Souci, Morne Borga, Réserve, Roche Miel, Ducri, Pleine Jeune, Charrier, Sanai et Volsky.

De plus, le Lycée National de Changeux est en mauvais état, il doit être reconstruit.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à

niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (59.85%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaire au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de L'Asile en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune d'Asile

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle.